



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Cameroun

Question écrite n° 114033

Texte de la question

M. Noël Mamère attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les événements survenus au moment de l'indépendance du Cameroun. Dans un ouvrage récent, " Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique (1948-1971) ", deux journalistes français et un historien camerounais ont dénoncé la guerre coloniale et néocoloniale menée par la France contre les nationalistes de l'union des populations du Cameroun (UPC). Dans ce territoire sous tutelle dont l'ONU avait confié l'administration à la France et au Royaume-Uni jusqu'à son indépendance du 1er janvier 1960, les archives militaires françaises ainsi que de nombreux témoignages montrent que les gouvernements français de l'époque ont mené de violentes opérations de répression contre un parti interdit en 1955 et contre les populations civiles soupçonnées de le soutenir. Bombardements, tortures, exécutions extrajudiciaires, levée de milices, guerre psychologique, regroupement forcé de populations... Les méthodes employées sont celles qui avaient cours au même moment pendant la guerre d'Algérie. Leur emploi s'est poursuivi de longues années après l'indépendance du Cameroun, l'armée française continuant à commander, influencer et former l'armée camerounaise. Il lui demande donc s'il confirme que la France a bien mené une guerre au Cameroun entre 1957 et 1963, comme l'écrivent les responsables militaires français de l'époque eux-mêmes. Interrogé à ce sujet en 2009 à Yaoundé, le Premier ministre François Fillon a parlé de " pures inventions ". Il souhaite savoir si cette appréciation est la position officielle de la France au sujet de cette période douloureuse de l'histoire franco-camerounaise.

Texte de la réponse

La France a reçu, en 1922, un mandat de la Société des nations pour administrer la plus grande partie de l'ancienne colonie allemande du Cameroun, qui a accédé à l'indépendance le 1er janvier 1960. C'est dans ce cadre que les autorités françaises de l'époque ont eu à assumer la responsabilité de la sécurité intérieure de ce territoire, afin de protéger la vie de la population. La France a ensuite assisté les forces camerounaises dans le cadre d'une coopération technique, prévue par l'accord du 13 novembre 1960, comme elle l'a fait avec plusieurs autres pays africains. Pour sa part, le gouvernement français est tourné vers l'avenir et travaille, conformément aux orientations fixées par le Président de la République, sur l'adaptation de notre dispositif militaire en Afrique. Ceci passe, en particulier, par la renégociation de ces accords de défense, qui seront orientés vers les actions de formation, notamment dans le cadre de la montée en puissance des brigades régionales de la force africaine en attente. L'accord de défense avec le Cameroun, signé en 2009, est en cours de ratification. Les détails de la période évoquée par l'honorable parlementaire appartiennent à l'Histoire. C'est aux historiens qu'il appartient désormais de se fonder sur les archives rendues disponibles pour apporter leur éclairage sur le rôle supposé de la France dans les événements évoqués.

Données clés

Auteur : [M. Noël Mamère](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114033

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7474

Réponse publiée le : 13 décembre 2011, page 13052